



Cahier des charges

MAITRE D'OUVRAGE :

**Communauté de Communes de la Région de Blain,
communes de Blain, Bouvron, La Chevallerais et Le Gâvre**

MARCHE DE SERVICE

Procédure adaptée

Article 28 du code des marchés publics

Objet du marché :

Consultation pour les réalisations
de cinq diagnostics d'accessibilité des ERP communaux
et intercommunaux

et

quatre plans de mise en accessibilité de la voirie
et des espaces publics

REMISE DES OFFRES :

Date limite de réception : **Lundi 21 mars 2011**
Heure : 16 H 00

SOMMAIRE

1 - Contexte réglementaire	p 3
2 – Prescriptions générales	p 5
2.1 – Contexte territorial	p 6
2.2 - Objectifs de l'étude	p 8
2.3 – Réunions	p 8
2.4 – Descriptions des prestations	p 10
2.5 – Délais / Planning	p 13
2.6 – Pénalités	p 13
2.7 – Documents mis à disposition par la commune	p 13
3 – Prescriptions spécifiques PAVE	p 14
3.1 - Objectifs de l'étude	p 14
3.2 – Périmètre de l'étude	p 14
3.3 - Contenu de l'étude	p 14
3.4 – Annexes	p 17
4 – Prescriptions spécifiques diagnostic ERP communaux et intercommunaux	p 27
4.1 - Objectifs de l'étude	p 27
4.2 - Contenu de l'étude	p 27
4.3 – Annexes	p 30

1- Contexte réglementaire

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, vise en outre d'assurer que la chaîne de déplacement est accessible dans toute sa continuité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Cette chaîne de déplacement comprend le cadre bâti existant, la voirie, les espaces publics, les transports et leur inter-modalité.

Pour le cadre bâti, la voirie et les espaces publics, la réglementation impose la réalisation d'un diagnostic des établissements existants recevant du public et un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Le diagnostic accessibilité des établissements existants recevant du public

Le décret n°2009-500 du 30 avril 2009 précise qu'au plus tard le 1^{er} janvier 2010 pour les catégories 1 à 2 et le 1^{er} janvier 2011 pour les catégories 3 à 4 au sens de l'article R.123-19 du code de la construction, les établissements recevant du public existants, doivent avoir fait l'objet, à l'initiative de l'administration intéressée ou de l'exploitant, d'un diagnostic de leur condition d'accessibilité.

Ce diagnostic :

- analyse la situation de l'établissement ou de l'installation au regard des obligations,
- décrit les travaux nécessaires pour respecter celles qui doivent être satisfaites avant le 1^{er} janvier 2015
- établit une évaluation du coût des travaux.

Par ailleurs, le décret précise que la mise en conformité de l'ensemble des ERP (de la 1^{ère} à la 5^{ème} catégorie) doit être réalisée avant le 1^{er} janvier 2015.

L'analyse de la situation et les dispositions proposées doivent être conformes aux prescriptions de l'arrêté du 1^{er} août 2006 portant sur *l'accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création aux personnes handicapées* et à celles du 21 mars 2007 relatif à *l'accessibilité des établissements existants recevant du public et des installations existantes ouvertes au public pour les personnes handicapées*.

Elles prennent notamment en compte les cheminements extérieurs, le stationnement, les circulations intérieures horizontales et verticales et les accès à toutes les pièces ouvertes au public, y compris les sanitaires.

Les propositions doivent être élaborées en concertation avec les acteurs locaux, en particulier les associations de personnes handicapées implantées localement et les usagers.

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) doit être établi **dans les 3 ans** suivant la publication du décret n°2006-1658, soit avant le 23 décembre 2009.

Il fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées l'ensemble des circulations piétonnes et des parkings sur le territoire de la commune. Ces dispositions doivent être conformes aux prescriptions techniques de l'arrêté du 15 janvier 2007.

Il doit mettre en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents secteurs de la commune (équipements, commerces, espaces publics...)

Son élaboration doit être effectuée en concertation avec les acteurs locaux, en particulier les associations de personnes handicapées et de commerçants, implantées localement.

Pour y parvenir, le PAVE répond à un phasage tripartite :

- 1) Sensibilisation et pré-diagnostic assuré par chacune des communes en partenariat avec le Pays de Blain ;
- 2) Un diagnostic détaillé ;
- 3) Un plan d'actions, hiérarchisant les propositions d'aménagement et précisant les conditions de réalisation.

Prescriptions générales

**du diagnostic accessibilité des ERP
communaux et intercommunaux**

et

**du plan de mise en accessibilité
de la voirie et des espaces publics**

2.1- Contexte territorial

Le Pays de Blain et les communes qui le constitue ont décidé de se regrouper pour la réalisation finale de leur PAVE et leur diagnostic des établissements recevant du public afin d'avoir sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes des documents homogènes et une certaine cohérence de la politique d'accessibilité à l'échelle intercommunale.

Toutefois chaque commune garde la maîtrise d'ouvrage de la réalisation et du suivi de son PAVE et de son diagnostic dans le respect de ce cahier des charges commun.

Le Pays de Blain est traversé par la nationale 171, et se situe à proximité de la RN165 (Nantes-Vannes) et de la RN137 (Nantes-St Malo). A la croisée des chemins entre les pôles attractifs de l'Ouest, le Pays de Blain intègre aujourd'hui le SCoT métropolitain de Nantes-St Nazaire. Cette situation géographique lui permet d'être très proche des zones d'influences économiques importantes (35 km de Nantes et 65 km de Rennes) tout en préservant un cadre de vie rural de qualité. Reconnu comme zone d'emploi secondaire du département de Loire-Atlantique, le Pays de Blain maintient une dynamique économique, malgré 62% des ses actifs qui travaillent sur Nantes Métropole ou la Carène.

Considérant ses statuts, le pays de Blain possède la compétence transport. Il offre depuis le 15 juin 2005 un transport « Lila à la demande » : service de transport à la demande pour les communes du Pays de Blain, et les secteurs de St NICOLAS de Redon et de Guémené Penfao.

Le Pays de Blain organise également le transport scolaire sous l'égide du département de Loire-Atlantique pour les élèves de 34 communes autour de la CCRB.

Le Pays de Blain essaie de développer un service de covoiturage en lien avec les services du CG44.

Chaque commune adhérente au Pays de Blain possède des spécificités, détaillées ci-dessous :

BLAIN

Code postal 44130, code commune INSEE 44015

Blain, chef-lieu de canton, est situé au nord de Nantes, sur le Canal de Nantes à Brest et à proximité de la forêt domaniale du Gâvre. En voiture, Blain est à 25 minutes de la périphérie Nantaise, à 50 minutes de Rennes, à 20 minutes de Savenay et 45 minutes de St-Nazaire.

Selon le classement établi par l'INSEE en 1999, Blain était une commune urbaine sans banlieue (*ville isolée*) et non polarisée, c'est-à-dire ne faisant partie d'aucune aire urbaine ni d'aucun espace urbain. Aujourd'hui avec la forte poussée démographique, on l'estime à plus de 8900 habitants, et est intégrée dans la seconde couronne nantaise. Blain s'étend sur 101,72 km² soit une densité de 87.49 habitants par km².

Historiquement la commune de Blain s'organise autour 3 bourgs : Blain, St Omer de Blain et St Emilien de Blain. En 2006, elle met fin aux deux sections de commune de St Omer et de St Emilien, mais l'organisation sociale des deux bourgs se poursuit par la présence de commerces, de l'Eglise, de l'école et de l'animation jeunesse de proximité.

Blain regroupe environ 300 entreprises dont une centaine de commerçants et artisans. Les entreprises emploient, à 90%, moins de 50 salariés.

LA CHEVALLERAI

Code postal 44130, code commune INSEE 44015 (nbre Habitants)

A proximité de l'agglomération nantaise, la Commune de La Chevallerais devient de plus en plus attractive et a connu une explosion démographique en 5 ans. Elle demeure néanmoins soucieuse à la fois de préserver sa ruralité, son identité et de contenir son évolution démographique. De nombreux équipements ont été aménagés ces dernières années : école, salle culturelle, logements sociaux, accueil périscolaire, halte d'enfants, local jeunes... D'autres besoins subsistent qu'il faut prendre en considération et satisfaire en fonction des capacités financières de la Commune. La Chevallerais se distingue par son dynamisme associatif et le maintien de ses fêtes traditionnelles. Chaque adulte et enfant peut ainsi s'intégrer dans cette petite collectivité et participer à son animation. Services, artisanat et commerces sont actifs. Ils contribuent aussi à l'attractivité de la Commune.

BOUVRON

Code postal 44130, code commune INSEE 44023

Située au cœur de la Loire-Atlantique à 36 km au nord-est de Saint-Nazaire, à 10 km au nord-est de Savenay et à 49 km au nord-ouest de Nantes, Bouvron est une commune rurale multipolarisée, notamment par l'aire urbaine de Saint-Nazaire, et l'espace urbain de Nantes-Saint-Nazaire. Les communes limitrophes sont Quilly, Campbon, Savenay, Blain, Fay-de-Bretagne et Guenrouet. En 2007, la commune compte 2655 habitants pour une superficie de 4763 ha. Le nom historique de la commune, la rivière aux castors, est utilisé par les habitants à travers les services développés par la municipalité, soucieuse de maintenir des services de proximité pour ses habitants. En veille face aux évolutions démographiques de son territoire (population vieillissante, arrivée de nouvelles populations), la commune s'adapte et tente d'anticiper l'avenir en développant de nouveaux projets dans une conception durable : salle Horizinc, pôle enfance, résidence services pour personnes âgées...

LE GAVRE

Code postal 44130, code commune INSEE 44062

La commune de Le Gâvre, partie intégrante du canton de Blain, est recensée, en 1999, comme une commune rurale non polarisée. Historiquement sur le chemin reliant Blain à Rennes, cette commune a connu une croissance démographique très forte. D'après le recensement Insee de 2007, elle compte 1 316 habitants, soit une augmentation de 39 % par rapport à 1999. Le Gâvre est une ville franche et est considérée comme le poumon vert de la Loire Atlantique par sa forêt domaniale de 4500 hectares. L'habitat est dense et regroupé dans le centre aggloméré et quelques villages en proximité du bourg sur les 900 ha restants. La commune développe et maintient des services aux familles gavraises comme le périscolaire, la nouvelle bibliothèque. Dotée d'une vitalité associative, la commune soutient les actions associatives et les événements culturels dans un esprit de convivialité et de sauvegarde du patrimoine existant.

2.2- Objectifs des études

Les communes du Pays de Blain ont décidé d'engager chacune une étude relative à la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de leur voirie et des espaces publics et le diagnostic des établissements communaux recevant du public en application de la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le présent marché passé sous forme d'un groupement de commandes, est régi par une convention constituée de groupement et dont le coordinateur désigné, la CCRB, a qualité de pouvoir adjudicateur.

Chaque commune a préalablement reçu une sensibilisation à l'accessibilité, notamment le contenu de la loi du 11 février 2005 et les obligations qui y sont inscrites pour les collectivités.

Des commissions, composées d'élus, d'associations et de personnes extérieures, ont été constituées dans chacune des communes. Ces dernières ont réalisé, à des niveaux actuels différents, une partie de leur PAVE (phase 1 de pré-diagnostic) et auront en charge le suivi de chaque étude. Le titulaire du présent marché prendra en compte le travail réalisé sur chacune des communes et adaptera les objectifs selon l'avancée des travaux de chacune des commissions communales.

Chaque commune a défini un périmètre à diagnostiquer lié au plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et à déterminer les établissements communaux qui feront l'objet du diagnostic du cadre bâti.

Le présent marché a pour objet de confier :

- La réalisation d'un diagnostic détaillé (dresser un état des lieux détaillé du niveau d'accessibilité de la voirie et des espaces publics dans le périmètre d'intervention de la commune validé en phase de pré-diagnostic) ;
- La réalisation d'un plan d'actions (identifier les actions d'amélioration à engager et aider à leur hiérarchisation) ;
- Réaliser un diagnostic des établissements communaux et intercommunaux recevant du public identifié par chaque collectivité.

2.3- Réunions

Plusieurs réunions sont à prévoir dans chaque commune et à la communauté de commune pour la partie qui la concerne :

Une **réunion de démarrage** avec :

- présentation de la méthodologie,
- mise au point sur les documents existants,
- désignation de la personne contact en mairie,
- identification des membres de l'instance de pilotage,

- calage du planning

Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Lors de la phase 1 (diagnostic détaillé des lieux par itinéraire) :

- une ou plusieurs **réunions de travail**,
- présentation du diagnostic détaillé

Lors de la phase 2 (Plan d'action) :

- une ou plusieurs **réunions de travail** (planification des opérations à enjeux, détermination du planning pluriannuel avec la commune)
- présentation du planning pluriannuel
- présentation du document final

Diagnostic ERP existants

Lors de la phase 1 (diagnostic détaillé) :

- une ou plusieurs **réunions de travail**
- **visites d'audit** de chacun des bâtiments (prise de rendez-vous, une ou plusieurs visites, prises de mesures, photographies et repérages sur plan des non-conformités, etc ...);
- présentation du diagnostic détaillé

Lors de la phase 2 (programme pluriannuel) :

- une ou plusieurs **réunions de travail** (détermination du programme avec la commune),
- présentation du programme pluriannuel

2.4- Description des prestations

a. Décomposition en lots.

Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du présent CCTP, chaque lot sera individuellement attribué et affermi. Le présent marché comporte deux lots. Chaque lot subdivisé en autant de sous-lots que de collectivités.

Lot 1	Lot 2
Réalisation du PAVE	Réalisation du diagnostic ERP
Phase 1 : diagnostic détaillé	Phase 1 : diagnostic détaillé
Phase 2 : plan d'actions	Phase 2 : programme pluriannuel
Le Gâvre	Le Gâvre
Blain (St Omer, St Emilien)	Blain (St Omer, St Emilien)
La Chevallerais	La Chevallerais
Bouvron	Bouvron
	CCRB

b. Etat des lieux du travail en commission communale.

Blain

Création de la commission extra municipale « accessibilité » le 12/06/2008, composée de 6 élus, 5 associations et 6 personnes de la société civile dont 5 personnes handicapées. Le 27 juin 2008 s'est tenue la première réunion de la commission. Lancement du PAVE par délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2009.

Etapas réalisées à ce jour :

1. Réglementation et sensibilisation
2. Présentation générale de la ville de Blain, avec St Emilien et St Omer – recensement des ERP communaux et privés – la situation des parkings pour handicapés
3. Choix des cheminements (7 au total)
4. Diagnostic détaillé des cheminements retenus

Reste à réaliser :

- le plan d'actions à court, moyen et long terme
- le diagnostic détaillé des ERP
- l'estimation chiffrée des mises en accessibilité

Bouvron

La commission communale d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est mise en place le 07 avril 2010. Elle est composée de 6 élus, 3 représentants des associations, un technicien CCRB et d'un représentant des commerçants/artisans. Une délibération sur le lancement du PAVE au conseil municipal est adoptée le 6 septembre 2010.

Etapas réalisées à ce jour :

1. Formalisation de la première partie du PAVE en collaboration avec un professionnel de la DDTM
2. Tous les cheminements ont été repérés par la commission « Accessibilité » avec un début d'identification des difficultés rencontrées au long de ces voies.
3. Diagnostic « accessibilité » de l'école publique réalisé dans le cadre d'un projet de travaux sur le site.
4. Organisation d'une réunion publique le 28 septembre 2010 pour informer sur la réglementation en matière d'accessibilité, sur le travail de la commission et sur le projet de réalisation du PAVE.

Reste à réaliser :

- chiffrage des travaux
- diagnostic ERP
- plan d'actions à proposer (prospectives des réalisations)

La Chevallerais

Création de la commission extra municipale accessibilité en 2010, composée de 8 élus 3 usagers dont 1 pompier professionnel, 1 personne à mobilité réduite. La commission s'est réunie pour une première fois le 18 octobre 2010.

Etapas réalisées à ce jour :

1. Diagnostic réalisé (voiries, accès magasins, commerces, ERP, ...). Fin de diagnostic détaillé le 06 décembre 2010. Des voies douces seront mises en place lors de l'exécution de la future zone d'habitat de la Close.
2. Diagnostic des ERP fait en interne

Reste à réaliser :

- Plan d'action et chiffrage des travaux PAVE
- Programme pluriannuel des ERP

Le Gâvre

Création de la commission extra municipale accessibilité en octobre 2010, composée de 6 élus, 1 association. Lancement validé en Conseil Municipal.

Etapas réalisées à ce jour :

1. Sensibilisation par la DDTM
2. Pré-diagnostic en cours de réalisation

Reste à réaliser :

- Finalisation des cheminements
- Diagnostic détaillé
- Diagnostic des ERP
- Plan d'action et chiffrage des travaux

c. Documents à réaliser.

- **Lot 1 : Diagnostic PAVE**

A chaque phase identifiée seront remis les documents listés ci-dessous en format papier et sous support informatique, compatible avec les outils informatiques des communes et de la communauté de communes, notamment l'intégration des nouvelles données urbanistiques sur le SIG. Une nouvelle couche de données sera créée, nommée Accessibilité. Elle informera sur la voirie (cheminements choisis par les communes) et sur les établissements recevant du public par une fiche d'identité (photographie, capacité d'accueil, accessible ou non).

Phase 0 (sensibilisation et pré-diagnostic) : diaporama

Phase 1 (diagnostic détaillé) : document diagnostic (référence du PAVE de Lavau s/ Loire délivré par la DDTM)

Phase 2 (planification) : document final pour chacune des communes

Fin de la phase 2 : synthèse intercommunale

- **Lot 2 : Diagnostic ERP communaux et intercommunaux**

Le diagnostic détaillé des ERP existants sera présenté et remis à l'instance de pilotage lors de la réunion de présentation du diagnostic, en phase 1. Le format des plans devra être compatible et modifiable avec les outils informatiques de la commune et de la communauté de communes. Le programme pluriannuel prendra la forme d'un document de suivi des fiches de relevé par bâtiment. Il sera présenté et remis à l'instance de pilotage lors de la réunion de présentation, en fin de phase 2, et une synthèse intercommunale.

En application de l'article 72 du Code des Marchés Publics, le présent marché est un marché à tranches fermes.

2.5- Délais / Planning

Les délais par étude, par commune et pour la communauté de communes pour la partie qui la concerne sont établis comme suit :

Plan de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Durée de la phase 1 : 2 mois à compter de la notification du marché.

Durée de la phase 2 : 2 mois à compter de la fin de la phase 1 (réunion de présentation de la démarche au groupe de travail), sur ordre de service.

L'intégralité des études et les programmes pluriannuels seront remis au conseil municipal et au conseil communautaire pour validation.

Diagnostic ERP existants communaux :

Durée de la phase 1 : 2 mois à compter de la notification du marché.

Durée de la phase 2 : 2 mois à compter de la validation de la phase 1 qui sera validée par l'instance de pilotage, sur ordre de service du maître d'ouvrage.

2.6- Pénalités

Les pénalités sont encourues sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire, sur simple constat du retard.

En cas de retard dans l'exécution des délais définis à l'article 2-5 ci-dessus, le prestataire subit une pénalité journalière fixée à **100.00 €**.

2.7- Documents mis à disposition par les communes et l'intercommunalité

Les communes du groupement de commande et le Pays de Blain tiendront à disposition du prestataire retenu la liste des documents mentionnés ci-dessous :

- plan de la ville sur un support, par exemple cadastre ou fond de plan IGN
- Support SIG
- Les pré-diagnostics de chacune des communes de Blain, Bouvron et La Chevallerai
- liste des bâtiments et équipements publics de la collectivité (annexe 4a)
- plans des bâtiments à diagnostiquer (a minima seront fournis les plans d'évacuation des bâtiments)
- liste des dérogations déjà acceptées ou en cours
- copies des relevés des décisions des commissions de sécurité des bâtiments
- liste et localisation des stationnements de la commune

Prescriptions spécifiques

du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

3.1 - Objectifs de l'étude

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

1. **dresser un état des lieux détaillé** de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics
2. identifier les actions d'amélioration à engager et aider la commune à les hiérarchiser au sein d'un **plan d'actions**.

3.2 – Périmètres de l'étude

Le périmètre d'étude a été validé par chaque commune. Etabli sur la base d'une analyse sommaire du fonctionnement de la commune (identification des principaux pôles générateurs de déplacements), il a permis d'identifier les itinéraires qui feront l'objet d'un diagnostic détaillé, dans une logique de continuité du cheminement.

Les itinéraires à diagnostiquer dans chaque commune sont annexés au présent cahier des charges, sauf pour Le Gâvre.

3.3 - Contenu de l'étude

L'étude du PAVE se déroulera en trois phases :

Phase 0 : Réunion de démarrage

Phase 1 : Diagnostic détaillé des lieux par itinéraire

Phase 2 : Plan d'actions

PHASE 0 : Réunion de démarrage

.....

Présentation de la méthodologie

Cette réunion sera commune aux quatre communes et le coût en sera réparti par quart.

PHASE 1 : Diagnostic détaillé des lieux par itinéraire

Cette première phase, à laquelle les personnes concernées identifiées seront fortement associées, est destinée à :

1. **Etablir les diagnostics détaillés des itinéraires déjà identifiés** et inclus dans le périmètre de l'étude, sur la base de la réglementation technique définie dans l'arrêté du 15 janvier 2007 pris en application du décret n°2006-1658.

Cette phase de **constat** permet d'effectuer un relevé exhaustif des difficultés rencontrées sur l'espace public et de procéder au recueil des besoins exprimés par les différents acteurs.

2. **Analyser les éléments recueillis**

L'examen sera effectué non seulement sous l'angle du respect de la réglementation, mais en ayant aussi à l'esprit la notion d'ergonomie du déplacement (qualité d'usage de l'espace public).

Le diagnostic (constat et analyse) s'attachera à évaluer la qualité :

- de l'aménagement de la voirie (mesurer la place des cheminements piétons dans l'espace public) : les traversées, les arrêts de bus, les espaces partagés ou spécifiques...
- des cheminements piétons : lisibilité du tracé, compréhension dans l'espace global, caractéristiques géométriques, revêtements de surface...
- du mobilier urbain (position dans l'espace, lisibilité) : murets, bancs, potelets...
- des interfaces piétons-véhicules (recensement des points de non accessibilité) : les arrêts de bus, le stationnement (nombre, taille, position)...
- des interfaces piétons-cadre bâti (recensement des points de non accessibilité) : les escaliers, les rampes, les seuils...
- des services (analyse de l'accessibilité de la fonctionnalité) : distributeurs, cabines téléphoniques, toilettes publiques, jalonnement, informations visuelles et auditives, éclairage...
- des espaces verts (obstacles éventuels au déplacement) : parcs, squares, espaces verts sur cheminement...

L'objectif de cette phase est d'aboutir à une analyse du niveau d'accessibilité (conforme, praticable, impraticable, ...) des différents itinéraires identifiés.

Il conviendra à ce stade de proposer une démarche d'analyse des données relevées croisée avec les enjeux identifiés sur la commune et les besoins exprimés par les personnes associées.

La finalité de cette phase se traduira par la réalisation d'une carte (à partir du plan cadastral ou autre support) intégrant l'ensemble du périmètre d'étude, représentant le niveau d'accessibilité des cheminements matérialisé par un code couleur. Cette carte permettra d'avoir une vision générale de la qualité de l'accessibilité de la commune, et devra s'intégrer au SIG.

PHASE 2 : Plan d'actions

Lors de cette phase, il s'agira de :

1. Lister les actions de mise en accessibilité

Actions à engager en respectant une logique de continuité des cheminements accessibles (définition des types d'actions et de travaux à mettre en œuvre, approche financière par ratios, ...)

2. Planifier les opérations en fonctions des enjeux

Enjeux propres à la commune et qualifiés de prioritaires, coût des aménagements proposés, etc ... ;

3. Prévoir le suivi de leur mise en œuvre

Programme prévisionnel de travaux, actions de police ou de sensibilisation à engager, modalités de révision du document.

Dans le cas d'impossibilité technique à réaliser des travaux conformes à la réglementation, une demande de dérogation doit être adressée à la préfecture.

Le bureau d'études accompagnera la collectivité pour la rédaction et le suivi de ces **demandes de dérogations** techniques.

Annexe 3A

Références dans le domaine de l'accessibilité

Membre de l'équipe projet	Nature de l'étude	Nom de la collectivité (et département)	Nombre d'habitants de la collectivité	Date de l'étude (ou des travaux)	Diagnostic ERP	Diagnostic Voirie et Espaces publics	commentaires
<i>Mr. X</i>	<i>étude relative à la mise en accessibilité du centre-bourg</i>	<i>Commune de Z</i>	<i>2 000 hab</i>	<i>août à décembre 2008</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>	

Annexe 3B

Décomposition du prix global et forfaitaire du PAVE de BLAIN

Réunions	nombre de réunions	coût unitaire (en euros H.T.)	coût total (en euros H.T.)
Présentation de la méthodologie – phase 0			
Réunion de travail - phase 1			
Réunion de travail - phase 2			
Réunion supplémentaire			
		TOTAL	

phase 1 - diagnostic détaillé	temps passé (en heures)	coût horaire moyen	coût total (en euros H.T.)
Diagnostic réalisé Analyse des éléments recueillis (niveau de praticabilité des itinéraires)			
Mise en forme du document intermédiaire			
		TOTAL	

phase 2 – plan d'actions	temps passé (en heures)	coût horaire moyen	coût total (en euros H.T.)
Définition des actions à engager et estimations sommaires			
Etablissement du programme d'actions (suivi et mise en oeuvre)			
		TOTAL	

coût total BLAIN

coût des réunions	coût de la phase 1 (hors réunion)	coût de la phase 2 (hors réunion)	Coût total

Décomposition du prix globale et forfaitaire du PAVE de LA CHEVALLERAI

Réunions	nombre de réunions	coût unitaire (en euros H.T.)	coût total (en euros H.T.)
Présentation de la méthodologie			
Présentation du diagnostic			
Réunion de travail - phase 2			
Présentation du document final			
Réunion supplémentaire			
		TOTAL	

phase 1 - diagnostic détaillé	temps passé (en heures)	coût horaire moyen	coût total (en euros H.T.)
Diagnostic réalisé			
Analyse des éléments recueillis (niveau de praticabilité des itinéraires)			
Mise en forme du document intermédiaire			
		TOTAL	

phase 2 – plan d'actions	temps passé (en heures)	coût horaire moyen	coût total (en euros H.T.)
Définition des actions à engager et estimations sommaires			
Etablissement du programme d'actions (suivi et mise en oeuvre)			
		TOTAL	

coût total LA CHEVALLERAI

coût des réunions	coût de la phase 1 (hors réunion)	coût de la phase 2 (hors réunion)	Coût total

Décomposition du prix globale et forfaitaire du PAVE de BOUVRON

Réunions	nombre de réunions	coût unitaire (en euros H.T.)	coût total (en euros H.T.)
Présentation de la méthodologie			
Réunion de travail - phase 1			
Présentation du diagnostic			
Réunion de travail - phase 2			
Présentation du document final			
Réunion supplémentaire			
		TOTAL	

phase 1 - diagnostic détaillé	temps passé (en heures)	coût horaire moyen	coût total (en euros H.T.)
Constat - levé terrain à finaliser (estimé à X km)			
Report des éléments sur support cartographique informatique			
Analyse des éléments recueillis (niveau de praticabilité des itinéraires)			
Mise en forme du document intermédiaire			
		TOTAL	

phase 2 – plan d'actions	temps passé (en heures)	coût horaire moyen	coût total (en euros H.T.)
Définition des actions à engager et estimations sommaires			
Etablissement du programme d'actions (suivi et mise en œuvre)			
		TOTAL	

coût total BOUVRON

coût des réunions	coût de la phase 1 (hors réunion)	coût de la phase 2 (hors réunion)	Coût total

Annexe 3B

Décomposition du prix globale et forfaitaire du PAVE du GAVRE

Réunions	nombre de réunions	coût unitaire (en euros H.T.)	coût total (en euros H.T.)
Présentation de la méthodologie			
Réunion de travail - phase 1			
Présentation du diagnostic			
Réunion de travail - phase 2			
Présentation du document final			
Réunion supplémentaire			
		TOTAL	

phase 1 - diagnostic détaillé	temps passé (en heures)	coût horaire moyen	coût total (en euros H.T.)
Valider les cheminements – levé de terrain (estimé à X km)			
Report des éléments sur support cartographique informatique			
Analyse des éléments recueillis (niveau de praticabilité des itinéraires)			

phase 1 - diagnostic détaillé	temps passé (en heures)	coût horaire moyen	coût total (en euros H.T.)
Mise en forme du document intermédiaire			
		TOTAL	

phase 2 – plan d'actions	temps passé (en heures)	coût horaire moyen	coût total (en euros H.T.)
Définition des actions à engager et estimations sommaires			
Etablissement du programme d'actions (suivi et mise en oeuvre)			
		TOTAL	

coût total LE GÂVRE

coût des réunions	coût de la phase 1 (hors réunion)	coût de la phase 2 (hors réunion)	Coût total

Décomposition du prix globale et forfaitaire Pays de Blain

Réunions	nombre de réunions	coût unitaire (en euros H.T.)	coût total (en euros H.T.)
Présentation du document final			
Réunion supplémentaire			
		TOTAL	

Synthèse du lot 1

coût total pour les 4 communes et le Pays de Blain

coût des réunions	coût de la phase 1 (hors réunion)	coût de la phase 2 (hors réunion)	Coût total

Prescriptions spécifiques

du diagnostic accessibilité des ERP communaux et intercommunaux

4.1- Objectifs de l'étude

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

1. **Etablir un diagnostic de l'accessibilité des bâtiments communaux** et du Pays de Blain recensant toutes les non-conformités rencontrées par typologie.

En **annexe 4a**, la liste des ERP communaux et intercommunaux contient les informations suivantes, par établissement :

- activité (scolaire, médical, administratif, etc)
- surface du bâtiment (SHON) et surface extérieure hors zones de stationnement
- Surface des locaux du bâtiment considérés comme recevant du public
- catégorie du bâtiment
- nombre de niveaux
- présence ou non d'ascenseur(s)
- année de construction et/ou de ré-habilitation du bâtiment

Certaines informations complémentaires sont données au sein des prémices de document PAVE effectués par commune, fournis avec le présent marché.

2. Identifier les actions de mise en conformité à engager ainsi que leur coût et aider la commune à les hiérarchiser au sein d'un **programme pluriannuel**.

En **annexe 4b**, la décomposition du prix global et forfaitaire du diagnostic ERP communaux et intercommunaux afin que chacun des maitre d'ouvrage puissent s'organiser et effectuer des choix de prospective financière.

4.2- Contenu de l'étude

L'étude se déroulera en deux phases :

Phase 1 : Diagnostic détaillé

Phase 2 : Programme pluriannuel

PHASE 1 : Diagnostic détaillé

Cette première phase, à laquelle les personnes concernées identifiées seront associées est destinée à :

1. **Etablir les diagnostics détaillés des bâtiments**, sur la base de la réglementation technique définie dans les arrêtés du 21 mars 2007 et du 1^{er} août 2006 pris en application du décret n°2006-1658 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation.

Cette phase de **constats** permet d'effectuer un relevé exhaustif des non conformités rencontrées dans les bâtiments et de procéder au recueil des besoins exprimés par les différents usagers.

2. **Analyser les éléments recueillis**

L'examen sera effectué non seulement sous l'angle du respect de la réglementation, mais en ayant aussi à l'esprit la notion d'ergonomie du déplacement (qualité d'usage de l'espace public).

Le diagnostic (constat et analyse) s'attachera à évaluer la conformité, le niveau d'accessibilité et la qualité des éléments suivants :

- les cheminements extérieurs (prise de mesures sur les profils en long et en travers, vérification des espaces de manœuvre et d'usage pour les personnes en fauteuil, etc)
- les stationnements automobiles dépendant de l'établissement et/ou les stationnements sur domaine public situé à proximité immédiate de celui-ci, en concertation avec la réalisation du PAVE
- les accès à l'établissement (repérer les entrées principales, les restrictions d'accès, etc)
- les points d'accueil
- les circulations intérieures horizontales
- les circulations intérieures verticales (escaliers et ascenseurs)
- les sols, murs et plafonds
- les portes, portiques et sas
- les locaux ouverts au publics, les équipements et dispositifs de commande
- les sanitaires
- les sorties (notamment le repérage des sorties de secours)
- l'éclairage (intérieur, extérieur y compris les zones de stationnement dépendant de l'établissement)
- dispositions supplémentaires spécifiques
 - ✓ aux ERP recevant du public assis
 - ✓ aux établissements possédant des locaux d'hébergement
 - ✓ aux douches et cabines

L'objectif de cette phase est d'aboutir à une analyse détaillée des non-conformités rencontrées et les hiérarchiser pour chaque ERP.

3. **Présenter le diagnostic détaillé**

Réunion de présentation du diagnostic en fin de 1^{ère} phase à l'ensemble des membres du groupement (comité de pilotage).

PHASE 2 : Programme pluriannuel

Lors de cette phase, il s'agira de :

1. Lister les actions de mise en conformité

Actions à engager (définition des types d'actions et de travaux à mettre en œuvre, évaluation financière des coûts des travaux, ...), proposer plusieurs solutions techniques si nécessaires

2. Hiérarchiser les opérations en fonction des enjeux

Enjeux prioritaires de la commune, et de la communauté de communes, coût des aménagements proposés, ...);

3. Programmer leur mise en œuvre

Programme prévisionnel pluriannuel de travaux, modalité de suivi du programme. Pour cela, le prestataire devra **proposer un outil informatique actualisable**, simple d'utilisation et compatible avec le matériel dont dispose la commune et la communauté de communes. Une notice d'utilisation sera remise à la commune.

A minima figureront sur cet outil, les informations suivantes par bâtiment :

- le nom du bâtiment ou son usage et son adresse
- sa catégorie
- sa SHON
- sa surface de cheminement et parking interne, le nombre total de places et le nombre de places réservées aux personnes handicapées
- la date prévisionnelle d'achèvement des travaux et la date effective
- le coût prévisionnel des travaux et le coût effectif
- les demandes de dérogation (date, objet, réponse de l'administration) le cas échéant.

Si nécessaire, réaliser des notices techniques à l'appui des demandes de dérogation. Le prestataire s'engage à accompagner la commune pour les démarches administratives et techniques relatives aux éventuelles dérogations.

4. Réunion de synthèse

Pendant toute la durée de l'étude

Le titulaire s'engage à respecter la confidentialité de l'étude, pendant toute la durée de sa réalisation, notamment à ne communiquer aucune information sans l'accord préalable de la personne responsable du marché ou de son représentant

Annexe 4a - Liste des ERP communaux et intercommunaux

<i>Nom</i>	<i>Activité</i>	<i>SHON</i>	<i>Surface RP</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nbre niveaux</i>	<i>Ascenseurs O/N</i>	<i>Année construction</i>
Communauté de Communes de la Région de Blain (Pays de Blain)							
Maison du district	Administratif		256 m ²	5ème	2	N	1995
Piscine intercommunale	Sportive		800 m ²		1	N	1977
Centre Médico-social	Administratif		660 m ²	5ème	2	O	1985
Gendarmerie	Administratif		1855 m ²	5ème	1	O	1983
Aire d'accueil	Administratif		42.3 m ²	5ème	1	N	2008
Maison de l'emploi	Administratif		300 m ²	5ème	1	N	2002
Transports scolaires	Administratif		1000 m ²	5ème	1	N	2005
Maison de l'enfance	Accueil - garderie		372 m ²	5ème	1	N	2004
Micro-crèche Bouvron	Garderie		106 m ²	5ème	2	N	2010
Commune de Blain							
Eglise de Blain	Culte		1300	2	1	N	
Complexe Sportif Noël Gérard / Jean Hervy	Sport		3739	3	1	N	
Salle Catherine Destivelle	Sport		2555	3	1	N	
Salle des fêtes de Blain	Lien social		781	3	2	O	
Stade J. Leflour vestiaires + salle de réunions	Sport		620	3	2	O	
Groupe Scolaire Anatole France	Scolaire		5116			N	
- Primaire	Scolaire			3	2	N	
- Maternelle	Scolaire			4	1	N	
- Modulaires	Scolaire			4	1	N	
- Accueil périscolaire et classe hôpital de jour	Scolaire			4	2	N	
- Restaurant scolaire	Scolaire			4	1	N	
Centre Henri Dunant	Administration		470	5	1	N	
Musée	Culture		546	5	3	N	

Office de Tourisme	Tourisme		273	5	1	N	
Salles associatives (ex IME)	Lien social		725	5	2	N	
ATRE	Administration		250	5	1	N	
Vestiaires de football de St Emilien	Sport		170		1	N	
Vestiaires de football de St Omer	Sport		290		1	N	
Accueil périscolaire	Scolaire		150	5	2	N	
Centre social communal	Lien social		1354	5	4	N	
CEV + modulaires	Lien social		545	5	1	N	
Cour Mortier	Lien social		483	5	3	N	
Eglise de St Emilien	Culte		614	5	1	N	
Modulaires cantine	Scolaire		100	5	1	N	
Salle des fêtes de St Emilien	Lien social		527	5	1	N	
Salle St Roch	Lien social		148	5	1	N	
Commerce de St Omer - Le Petit Marché	Commerce		100	5	1	N	
Commune de Bouvron							
Hôtel de Ville	Administratif		450 m2	5ème	2	N	1950
Ecole + restaurant scolaire	Ecole		1194 m2	3ème	1	N	1992 et 2009
Bâtiments modulaires 2 classes	Ecole Félix Le-clerc		130 m2			N	
Salles de La Minoterie	Réunions + accueil périscolaire		1963 m2	3ème	1	N	1980
Résidence Les Marronniers	appartements		775 m2	5ème	2	N	1990
Résidence Les Platanes	Appartements		893 m2	5ème	2	N	1995
Eglise	Culte		1309 m2	2ème	1	N	1895
Ancienne Poste			360 m2	5ème	3	N	1910
Salle omnisports	Sport		2510 m2	2ème	1	N	1995
Hangar voirie			200 m2	5ème	1	N	1985
Maison paroissiale			221 m2	5ème	1	N	1990
Salles Notre Dame St Louis	Réunions		125 m2	5ème	1	N	1995

Bâtiment La Poste	Bureau Poste + 2 appartements		336 m2	5ème	1	N	2002
Maison médicale	Local infirmières + micro crèche			5ème	1	N	2008 /2009
Local rue de Bardou	Location pour commerce		82 m2	5ème	1	N	1975
Vestiaires plateau sportif La Vigne	Vestiaires foot		108 m2	5ème	1	N	2006
Bibliothèque + salle danse	Bibliothèque et salle de danse		287 m2	5ème	2	N	2005
HORIZINC	Salles festive et culturelle		1800 m2	3ème	1	N	2008/2009
Commune de La Chevallerais							
Mairie et Agence Postale Communale	Administration	150 m ²	150 m ²	W 5ème	2	N	Réhab. 1990
Salle de théâtre	Spectacles	209 + 200	209 + 200	L 4ème	1	N	1950 + ext. 2006
Groupe scolaire	Enseignement	745 m ²	745 m ²	R 5ème	1	N	2008
Restaurant Municipal	Restauration collective	270 m ²	190 m ²	N 5ème	1	N	2005
Salle des associations	Réunions	128 m ²	128 m ²	L 5ème	1	N	Réhab. 2009
Vestiaires sportifs	Vestiaires sport.	170 m ²	170 m ²	X 5ème	1	N	1996
Eglise	Culte	380 m ²	380 m ²	V 5ème	1	N	Antérieur à 1950
Bibliothèque municipale	Lecture publique	94 m ²	94 m ²	S 5ème	1	N	1985
Local jeunes / activités diverses	Réunions	250 m ²	250 m ²	L 5ème	1	N	2000
Commune de Le Gâvre							
MAIRIE	Administratif		350 m2	W 5	2	N	1979-1991
EGLISE			439 m2	V 3	1	N	xx
TERRAIN DE CAMPING			263 m2	PA 5	1	N	1986
MUSÉE BENOIST (MAISON DE LA FORÊT)	Musée		583 m2	T-Y 5	2	N	1999
ECOLE PUBLIQUE			1452 m2	R 5	1	N	xx-1991-2006-2008-2010
Accueil Péri Scolaire			127 m2	R 5	1	N	xx-2007
Restaurant scolaire			310 m2	N 5	1	N	xx-1986

SALLE OMNISPORTS « Jean-Paul Sansoucy » et SALLE du Pontrais	SALLE OMNIS- PORTS		2540 m2	X-L 3	1	N	1990
Nouvelle Salle	sport		405 m ²	X	1	N	
SALLE DE LA FORGE	Réunions		150 m2	L 5	1	N	
SALLE DU PUIITS	Réunions		320 m2	L 4	1	N	2007
BIBLIOTHEQUE			118 m2	S 5	1	N	1991
Vestiaires terrain de football			50 m2		1	N	2000
TEMPO'JEUNES	Accueil club de jeunes		70 m2	L 5	1	N	2010

Annexe 4b - Décomposition du prix global et forfaitaire du Diagnostic ERP communaux et intercommunaux

Commune	Décomposition de la mission	Coût HT	Temps passé / heures	Répartition des honoraires	
				Co-traitant 1	Co-traitant 2
Blain	Phase 1 : diagnostic détaillé				
	Phase 2: programme pluriannuel				
	TOTAL HT				
Le Gâvre	Phase 1 : diagnostic détaillé				
	Phase 2: programme pluriannuel				
	TOTAL HT				
Bouvron	Phase 1 : diagnostic détaillé				
	Phase 2: programme pluriannuel				
	TOTAL HT				
La Chevallerais	Phase 2: programme pluriannuel				
	TOTAL HT				
Pays de Blain	Phase 1 : diagnostic détaillé Réunion de synthèse				
	Phase 2: programme pluriannuel Réunion de synthèse				
	TOTAL HT				
TOTAL des 5 CL	Phase 1 : diagnostic détaillé				
	Phase 2: programme pluriannuel				
	TOTAL HT				